

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'École Laval le lundi 15 novembre 2021 à 19 h, à laquelle sont présents le maire, monsieur Roch Carpentier, les conseillers messieurs Hugo Carle et Yves Morin et les conseillères mesdames Linda Lirette, Mélanie Renaud et Sylvie Leclair et formant quorum sous la présidence du maire. Le conseiller monsieur Gilles Courchaine a motivé son absence.

Madame Nathalie Lewis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

### **1. Assermentation des élus**

Les membres du conseil sont assermentés.

### **2. Ouverture de l'assemblée**

#### **2.1 Ouverture de l'assemblée 2021-11-R12061**

Mélanie Renaud appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

#### **2.2 Adoption de l'ordre du jour 2021-11-R12062**

Linda Lirette appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que certains points soient ajoutés :

1. Assermentation des élus
2. Ouverture de l'assemblée
  - 2.1 Ouverture de l'assemblée
  - 2.2 Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des comptes et procès-verbaux
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021
  - 3.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
4. Parole au public et période de questions
5. Incendie et sécurité publique
  - 5.1 Nouveaux premiers répondants
6. Administration
  - 6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
  - 6.2 Maire suppléant
  - 6.3 Substitut conseil des maires
  - 6.4 Représentant PERO
  - 6.5 Signataires Caisse populaire
  - 6.6 Dossiers du conseil
  - 6.7 Avis de motion : Adoption d'un règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2022
  - 6.8 Noël
  - 6.9 Formation ADMQ
7. Aménagement et urbanisme
  - 7.1 Nomination des membres du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU)
  - 7.2 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2022
  - 7.3 Acceptation soumission contrat de déneigement des cours municipales 2021-2022
  - 7.4 Demande CPTAQ – Festival Eclipse
8. Transports
  - 8.1 Modification limite de vitesse – portion chemin Rivière Gatineau et chemin Principal
  - 8.2 Régie inter-municipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) – représentant
  - 8.3 Demande de municipalisation – chemins au Domaine du Lac des Pères

- 8.4 Signataires transfert chemins Domaine du Lac des Pères
- 9. Loisirs, culture et bibliothèque
- 10. Responsabilité sociale
  - 10.1 Regroupement pour la protection de l'eau VG – représentant
  - 10.2 Demande de subvention – fête du Canada
  - 10.3 Noël des enfants
- 11. Environnement
- 12. Hygiène du milieu
- 13. Développement économique et touristique
  - 13.1 Parc régional - représentants
- 14. VARIA
- 15. Correspondances
- 16. Autres correspondances
- 17. Parole au public et période de questions
- 18. Levée de l'assemblée

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **3. Adoption des comptes et des procès-verbaux**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021 2021-11-R12063**

Yves Morin appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

#### **3.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période 2021-11-R12064**

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés totalise 113 539,32 \$ et se détaille comme suit :

Comptes payés :	3 672,65 \$
Comptes à payer :	69 501,29 \$
Salaires :	40 365,38 \$

EN CONSÉQUENCE, Yves Morin appuyé de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer tel que présentée.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

#### **4.0 Parole au public**

### **5.0 Incendie et sécurité publique**

#### **5.1 Nouveaux premiers répondants 2021-11-R12065**

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'autoriser mesdames Mélanie Renaud et Coralie Barbe ainsi que messieurs Kevin Éthier-Turmaine et Jess Gagnon à suivre la formation premiers répondants. Il est également résolu que les dépenses afférentes à cette formation seront aux frais de la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## **6.0 Administration**

### **6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires 2021-11-R12066**

Mélanie Renaud appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu de déposer les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.2 Maire suppléant 2021-11-R12067**

Yves Morin appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu de nommer le conseiller Gilles Courchaine, maire suppléant pour l'année 2022.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.3 Substitut conseil des maires 2021-11-R12068**

Linda Lirette appuyée de Yves Morin propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau désigne monsieur Gilles Courchaine à titre de substitut du maire au sein du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.4 Représentant PERO 2021-11-R12069**

Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu de nommer monsieur André Carle représentant de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sur le Comité du PERO.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **6.5 Signataires – Caisse populaire 2021-11-R12070**

Hugo Carle appuyé de Yves Morin propose et il est résolu:

Que la personne morale demande à la Caisse populaire Desjardins de la Haute-Gatineau d'en devenir membre, si elle ne l'est pas déjà, et de lui ouvrir un ou des comptes.

Que, le Maire, Directrice générale, Directrice générale adjointe, un conseiller et une conseillère soient, ou soient dorénavant, le ou les représentants de la personne morale à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse.

Ces représentants exerceront les pouvoirs suivants au nom de la personne morale :

Émettre, accepter, endosser, recevoir paiement, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;

Signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative et concilier tout compte relatif aux opérations de la personne morale;

Demander l'ouverture par la caisse de tout compte utile pour la bonne marche des opérations de la personne morale;

Signer tout document ou convention utile pour l'ouverture et la gestion du ou des comptes et pour la bonne marche des opérations de la personne morale.

Afin de lier la personne morale, le ou les représentants devront exercer leurs pouvoirs de la façon suivante :

Sous la signature de deux (2) d'entre eux

Les pouvoirs mentionnés dans cette résolution sont en sus de ceux que le ou les représentants, administrateurs, dirigeants ou officiers pourraient autrement détenir. La caisse pourra considérer cette résolution comme étant en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu une nouvelle résolution.

Détenteurs actuels des titres ou postes mentionné ci-dessus
---

<u>Titres ou poste</u>	<u>Nom</u>
Maire	Roch Carpentier
Directrice générale, secrétaire-trésorière	Nathalie Lewis
Directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe	Lorraine Fondeville
Conseillère	Linda Lirette
Conseiller	Yves Morin

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## 6.6 Dossiers du conseil 2021-11-R12071

Sylvie Leclair appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'accepter la répartition des dossiers municipaux tel que présentée par le maire.

<b>DOSSIERS MUNICIPAUX</b>	
Dossiers	Responsables
Administration	Roch Carpentier (substitut Sylvie Leclair)
Voirie municipale	Gilles Courchaine (substitut Yves Morin)
Loisirs	Mélanie Renaud (substitut Linda Lirette)
Hygiène du milieu / Quai public	Hugo Carle (substitut Yves Morin)
Centre d'interprétation du Cerf de Virginie	Linda Lirette (substitut Hugo Carle)

Régie de l'aéroport	Yves Morin (substitut Hugo Carle)
Sécurité publique	Yves Morin (substitut Hugo Carle)
Bibliothèque	Sylvie Leclair (substitut Linda Lirette)
Développement économique et touristique	Roch Carpentier (substitut Gilles Courchaine)
Organismes locaux (Club FADOQ, Vieux- Clocher)	Sylvie Leclair (substitut Roch Carpentier)
OPP, école	Mélanie Renaud (substitut Sylvie Leclair)
Comité consultatif d'urbanisme	Gilles Courchaine et Mélanie Renaud
Embellissement de la municipalité	Linda Lirette (substitut Hugo Carle)
Culture, santé et famille	Roch Carpentier
Environnement	Sylvie Leclair (substitut Linda Lirette)
La SAGE / Parc régional	Roch Carpentier (substitut Gilles Courchaine)

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

#### **6.7 Avis de motion – Adoption d'un Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2022 2021-11-R12072**

Avis de motion est lancé par le conseiller Hugo Carle que lors d'une session ultérieure il y aura présentation et adoption d'un Règlement décrétant les revenus et dépenses et les taux de taxation pour l'exercice financier 2022.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

#### **6.8 Noël 2021-11-R12073**

Mélanie Renaud appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de cartes cadeau pour un montant équivalent au coût du souper de Noël pour chaque employé en remplacement du traditionnel repas de Noël.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

## **6.9 Formation ADMQ 2021-11-R12074**

Hugo Carle appuyé de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à suivre la formation sur l'adoption du PL 49 offert par l'ADMQ le 30 novembre 2021. Il est également résolu que les dépenses afférentes à cette formation seront aux frais de la municipalité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## **7.0 Aménagement et urbanisme**

### **7.1 Nomination des membres du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) 2021-11-R12075**

ATTENDU QUE la municipalité a un Comité Consultatif en Urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer trois membres citoyens, et deux membres du conseil disponible, ainsi qu'un substitut;

EN CONSÉQUENCE, Linda Lirette appuyée de Sylvie Leclair propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer madame Mélanie Renaud et monsieur Gilles Courchaine en tant que membre du conseil et madame Diane Brazeau et messieurs Dominique Barbe et François Larose en tant que membre citoyen et monsieur Pierre Lortie substitut.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.2 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2022 2021-11-R12076**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

PROPOSÉ PAR Hugo Carle

APPUYÉE PAR Linda Lirette

*ET RÉSOLU :*

- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2022;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.3 Acceptation soumission contrat de déneigement des cours municipales 2021-2022 2021-11-R12077**

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu d'octroyer le contrat de déneigement pour la saison 2021-2022 à monsieur Jackie Lacroix, et ce, au montant de 7 473,37 \$.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.4 Demande CPTAQ – Festival Eclipse 2021-11-R12078**

Linda Lirette appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à déposer une demande à la CPTAQ pour la tenue du Festival Eclipse en juillet 2022 sur le site du Bonnet Rouge Rafting.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

## **8.0 Transport**

**8.1 Modification limite de vitesse – portion chemin Rivière Gatineau et chemin Principal  
2021-11-R12079**

Sylvie Leclair appuyée de Yves Morin propose et il est résolu de réduire la limite de vitesse à 50 km/heure à partir du 330, chemin Principal (Latitude 46.26124 Nord, Longitude -75.91405 Ouest) jusqu'au 329, chemin Rivière Gatineau (Latitude 46.25847 Nord, Longitude -75.92343 Ouest).

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**8.2 Régie inter-municipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) - représentant  
2021-11-R12080**

Linda Lirette appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu de nommer le conseiller Yves Morin représentant de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sur le Comité de la RIAM. Il est également résolu de nommer le conseiller Hugo Carle à titre de substitut sur ledit comité.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**8.3 Demande de municipalisation – chemins au Domaine du Lac des Pères  
2021-11-R12081**

Mélanie Renaud appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu que le conseil accepte de municipaliser les chemins au Domaine du Lac des Pères.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**8.4 Signataires transfert chemins Domaine du Lac des Pères  
2021-11-R12082**

Mélanie Renaud appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu d'autoriser le maire, Roch Carpentier et la directrice générale, Nathalie Lewis à signer tous les documents pour et au nom de la municipalité relatifs au transfert à la municipalité des chemins au Domaine du lac des Pères.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**8.0 Loisirs, culture et bibliothèque**

**9.0 Responsabilité sociale**

**10. Environnement**

**10.1 Regroupement pour la protection de l'eau VG – représentant  
2021-11-R12083**

Yves Morin appuyé de Hugo Carle propose et il est résolu de nommer les conseillères Sylvie Leclair et Linda Lirette représentantes de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau pour le Regroupement pour la protection de l'eau VG.



Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**10.2 Demande de subvention – fête du Canada  
2021-11-R12084**

Sylvie Leclair appuyée de Hugo Carle propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer une demande de subvention au fonds « Le Canada en fête ». Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette demande.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**10.3 Noël des enfants  
2021-11-R12085**

Mélanie Renaud appuyée de Linda Lirette propose et il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat de cadeaux de Noël pour les enfants résidents dans la municipalité pour un montant n'excédant pas 20 \$ par inscription. Il est également résolu que cette dépense soit affectée au poste budgétaire activités sportives.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**11. Hygiène du milieu**

**12. Développement économique et touristique**

**13. VARIA**

**13.1 Parc régional – représentants  
2021-11-R12086**

Sylvie Leclair appuyée de Mélanie Renaud propose et il est résolu de déléguer le maire, Roch Carpentier à titre de représentant de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sur le conseil d'administration de la corporation du parc régional du lac 31 Milles et le conseiller, Gilles Courchaine pour agir à titre de substitut au représentant.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**14. Correspondances**

**15. Autres correspondances**

**16. Parole au public et période de questions**

**17. Levée de l'assemblée  
2021-11-R12087**

Hugo Carle appuyé de Sylvie Leclair propose et il est résolu que la présente session soit levée à 19h34.

Le maire Roch Carpentier, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

---

Roch Carpentier  
Maire

---

Nathalie Lewis Directrice générale  
Greffière-trésorière